

Mairie de Ménéac - 02.97.93.30.68

## Cantine - Inscription 2020/2021



Le dossier annuel  
**d'inscription** à la cantine est  
**obligatoire** pour chaque  
enfant pour des questions de  
**sécurité et d'organisation**

### Enfant

Nom .....

Prénom .....

Date de naissance : .....

**Ecole**  Yves Coppens  St Jean Baptiste

**Classe** :  Mat  GS  CP

CE1  CE2  CM1  CM2

Votre enfant ira à la cantine :  tous les jours

**OU**

Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

### RESPONSABLE 1

Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Portable : .....

Mail : .....

Profession : .....

### RESPONSABLE 2

Nom/ Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Portable : .....

Mail : .....

Profession : .....

### Situation du/des parent(s)

Célibataire  Mariés  Vie maritale  Pacés  Divorcés/ Séparés  Veuf/Veuve

Facture à établir au nom du  responsable 1  responsable 2

J'autorise mon enfant à utiliser le transport vers la cantine si nécessaire : Oui  Non

Pour un prélèvement : joindre un RIB (sauf si déjà donné)

# AUTORISATION MEDICALE

NOM / Prénom de l'enfant : .....

Particularité(s) à signaler :

.....

.....

.....

**Attention :** pour toute allergie alimentaire ou non, merci de nous fournir un PAI prescrit par un médecin. Aucun aménagement ne sera prévu sans ce document officiel.

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que :

- pathologie chronique (asthme, par exemple),
- allergies,
- intolérance alimentaire.

Le Projet d'accueil Individualisé (PAI) c'est le document qui permet, **à la demande des familles**, d'autoriser la prise de médicaments au sein de l'école et de proposer tous les aménagements nécessaires.

Le PAI peut comporter un protocole d'urgence qui doit être validé par le médecin de l'Education nationale à partir des prescriptions du médecin qui suit l'enfant.

**Personnes à contacter en cas d'urgence :**

Nom - Prénom	

Médecin de famille : .....

En cas de maladie ou d'accident nécessitant une intervention urgente, nous autorisons le personnel communal à prendre toutes les mesures nécessaires.

Ménéac, le

Signature du responsable légal